**MARCHE PUBLIC SIMPLIFIE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**



**Intendance**

**12, rue Jean Baptiste Torrilhon**

**63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX**

**Tél: 04 73 31 56 56**

***Le présent document a pour objet de servir de support unique pour les obligations contractuelles du marché dont l’objet est indiqué à l’article premier.***

***Il contient à la fois les mentions qui relèvent du Cahier des Clauses Particulières et de l’Acte d’Engagement.***

***Les obligations contractuelles définies supra expriment l’intégralité des obligations contractuelles des parties.***

***Sauf approbation expresse du représentant légal du lycée ou de son délégataire, aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par le titulaire ne pourra s’intégrer au présent marché. Il en est ainsi, sans que cette liste soit exhaustive, des conditions figurant sur les devis, sur les factures, des conditions figurant dans les documents commerciaux.***

**MARCHE VALANT CAHIER DES CHARGES**

Passé entre

La personne publique

- Pouvoir Adjudicateur : **LYCEE AMEDEE GASQUET**

 **12, rue Jean Baptiste Torrilhon**

 **63000 CLERMONT-FERRAND**

- Représenté par : Sandrine MOURIER-STOPAR, Proviseure

- Origine de son pouvoir de signature :

⮱ Article D422-6 du Code de l’éducation ;

⮱ Délibération n° 10 / 2018 du Conseil d’Administration du lycée en date du 6 novembre 2018

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Mme la Proviseure du lycée Amédée Gasquet

- Comptable assignataire des paiements : Agent Comptable du lycée Amédée Gasquet

et

La société

* Nom commercial et dénomination sociale :

* Adresse :

Il est convenu ce qui suit :

**SOMMAIRE**

[Article premier : Objet du marché – Dispositions générales 3](#_Toc18491087)

[1.1. Objet du marché 3](#_Toc18491088)

[1.2. Délai d’exécution 3](#_Toc18491089)

[Article 2 : Contractant 3](#_Toc18491090)

[Article 3 : Prix 4](#_Toc18491091)

[Article 4 : Pièces constitutives du marché 4](#_Toc18491092)

[Article 5 : Conditions de facturation 4](#_Toc18491093)

[5.1. Caractéristiques du prix 4](#_Toc18491094)

[5.2. Prix de règlement 4](#_Toc18491095)

[5.3. Clause de sauvegarde 4](#_Toc18491096)

[5.4. Modalités de règlement 4](#_Toc18491097)

[Article 6 : Prestations de maintenance 5](#_Toc18491098)

[Article 7 : Délais d’exécution – Pénalités - Résiliation 7](#_Toc18491099)

[Article 8 : Droit et Langue 7](#_Toc18491100)

[Article 9 : Dérogations au C.C.A.G. 7](#_Toc18491101)

[Article 10 : Paiement 7](#_Toc18491102)

[PAVES DE SIGNATURE 8](#_Toc18491103)

# Article premier : Objet du marché – Dispositions générales

## 1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la maintenance préventive du transformateur et T.G.B.T. du lycée Amédée Gasquet

**Lieu(x) d’exécution** : CLERMONT-FERRAND

## 1.2. Délai d’exécution

Le marché s’exécute à compter de la date d’effet du marché, c’est-à-dire le 1er janvier 2020.

Il est conclu pour une durée de trois ans à compter de cette date. Il est renouvelable expressément pour une période de 12 mois dans la limite maximale de deux (2) reconductions.

# Article 2 : Contractant

Après avoir pris connaissance du présent marché et des pièces indiquées à l’article «pièces contractuelles» de l’article 4 qui fait référence au CCAG-Fournitures courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

 [ ]  Le signataire (Candidat individuel),

M ............................................................................................................................................................................................

Agissant en qualité de ............................................................................................................................................................

- Identification **obligatoire** sous forme d’un numéro de télécopie et/ou d’un e-mail permettant pour le marché public concerné une correspondance ou une notification dématérialisée :

E-mail ............................................................................ Télécopie ................................................

 [ ]  m’engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale .............................................................................................................................

................................................................................................................................................................................................

Adresse ...................................................................................................................................................................................

................................................................................................................................................................................................

Adresse électronique ..............................................................................................................................................................

Numéro de téléphone ......................................................... Télécopie ...................................................................................

Numéro de SIRET .............................................................. Code APE .................................................................................

Numéro de TVA intracommunautaire ....................................................................................................................................

 [ ]  engage la société ............................................................. sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale .............................................................................................................................

................................................................................................................................................................................................

Adresse ...................................................................................................................................................................................

................................................................................................................................................................................................

Adresse électronique ..............................................................................................................................................................

Numéro de téléphone ......................................................... Télécopie ...................................................................................

Numéro de SIRET .............................................................. Code APE .................................................................................

Numéro de TVA intracommunautaire ....................................................................................................................................

à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L’offre ainsi présentée n’est valable toutefois que si la décision d’attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

# Article 3 : Prix

Les prestations définies au présent marché sont divisées en une tranche unique, sans lot.

L’ensemble des fournitures à livrer ou des services à exécuter sera rémunéré par application d’un prix global forfaitaire égal à :

* **pour la solution de base :**

**Prix global forfaitaire annuel :**

* Montant hors taxe : .................................................... Euros
* TVA (taux de .............. %) : .................................................... Euros
* Montant TTC : .................................................... Euros
* Soit en lettres : ...........................................................................................................

 ...................................................................................................................................

# Article 4 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constituant le marché sont, par priorité décroissante, les suivantes :

- le présent marché,

- le CCAG/FCS applicable aux marchés de fournitures courantes et de services (modifié par l’arrêté du 19 janvier 2009),

- l’offre technique et financière du titulaire

Seuls les exemplaires conservés dans les archives du lycée font foi.

Le marché fait référence aux normes françaises applicables aux fournitures faisant l’objet du présent marché.

# Article 5 : Conditions de facturation

## 5.1. Caractéristiques du prix

Le marché sera rémunéré par application d’un prix global forfaitaire, ferme pour la première année.

Les prix sont réputés comprendre tous les frais, taxes et, d’une manière générale, toutes les dépenses nécessaires à l’exécution des prestations dans les conditions stipulées au présent marché. Le prix TTC est réputé comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

## 5.2. Prix de règlement

Les prix sont fermes pendant une période d’un an à compter du 01/01/2020.

Au bout d’une année, ils pourront être révisés annuellement par le titulaire du marché à la date d’anniversaire du contrat. Le titulaire pourra actualiser son prix par application d’une formule paramétrique incluant des indices INSEE représentatifs du secteur économique. Le titulaire du marché s’engage à notifier son nouveau prix au lycée, par lettre recommandée avec avis de réception, avec un préavis de **1 mois** avant la date prévue pour l’application de la révision.

## 5.3. Clause de sauvegarde

La personne publique se réserve le droit de résilier sans indemnité le présent marché, dans un délai d’un mois après réception des changements de tarifs, si l’augmentation annuelle moyenne était supérieure à 3% par an.

## 5.4. Modalités de règlement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Celles-ci seront établies en un original et 3 copies et adressées au Pouvoir Adjudicateur, ou via le portail de facturation mis en place par l’Etat (portail Chorus Pro), si les obligations prévues au I de l’article 1 et à l’article 2 de l’Ordonnance n° 2014-697 du 26/06/2014 s’appliquent au titulaire, ou si ce dernier a choisi de les appliquer par anticipation.

Toute la documentation relative à la solution est accessible sur le site internet de la Communauté Chorus Pro (https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/ - Consulter l’espace « Vous êtes une structure privée ? » - puis le module « s’informer »). Le portail Chorus Pro permet de déposer ses factures sur le portail ; ou de les saisir directement.

Dans tous les cas, conformément à l'article 3 de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, l'obligation de transmettre les factures sous forme électronique s'imposera aux fournisseurs, en fonction de la catégorie de leur entreprise, entre le 1er janvier 2017 (pour les grandes entreprises et les personnes publiques) et le 1er janvier 2020 (pour les micros entreprises).

Le dépassement du délai de paiement ouvre, de plein droit et sans autre formalité pour le titulaire du marché ou le sous-traitant, le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai, selon les modalités d'application prévues par la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 et le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013.

# Article 6 : Prestations de maintenance

Les dispositions techniques générales qui doivent être appliquées par l’entreprise titulaire pour l’exécution des prestations sont celles recueillies :

* Par le Code de la construction et de l’habitation tant sur l’aspect légal que réglementaire notamment :

● conformité aux règles de protection contre les risques d’incendie et de panique dans les immeubles recevant du public :

* articles R 123-1 à R 123-55 ;
* articles R 152-1 et suivant
* Par le Code du travail notamment :

● conformité aux règles d’hygiène et sécurité, aux règles de coordination générale et de mesures de prévention contre les risques d’accidents :

* articles R 237-1 à R 237-28
* Règlement sécurité incendie

● Conformité au règlement de sécurité contre l’incendie dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié et mis à jour).

Cette énumération de la réglementation n’est donnée qu’à titre d’information. Elle ne peut constituer une énumération limitative, l’entrepreneur devant se référer à tous les règlements, lois, etc … afférents à sa spécialité et également aux travaux autres qui lui sont imposés.

**Jours ouvrés d’exécution**

L’entretien préventif et/ou la réparation des installations sont effectués pendant les jours ouvrés du lycée et aux heures ouvrées du titulaire. ***Toute prestation de maintenance nécessitant une coupure générale de l’électricité devra avoir lieu pendant les vacances scolaires, ou un mercredi après-midi.***

Les dates d’intervention doivent être retenues en accord avec l’intendant.

**Calendrier d’exécution des prestations**

Un calendrier d’exécution de la prestation sera mis en place par le titulaire du marché au cours du mois de janvier de chaque année et sera remis au lycée avant le 31 janvier de chaque année.

**Qualification du personnel**

L’ensemble du personnel intervenant sur les sites doit disposer d’une qualification professionnelle portant sur les équipements et systèmes, objet du contrat.

Le titulaire s’engage à intervenir avec du personnel de compétences parfaitement adaptées aux installations du présent marché, et pouvant intervenir sur des matériels et systèmes de plusieurs fabricants et constructeurs.

**Maintenance préventive**

Il s’agit des opérations annuelles de maintenance et d’entretien préconisées par le constructeur, destinées à maintenir l’aptitude au bon fonctionnement de l’ensemble des équipements.

Par ailleurs, il doit informer par écrit l’intendant de la nécessité de remplacer un matériel définitivement inutilisable dans un délai compatible avec la sécurité des personnes et le fonctionnement de l’établissement.

- normes et textes réglementaires :

- NFC 15 100 ;

- NFC 14 100 ;

- Règlement de sécurité articles EL 18 et 19 ;

- Décret 88-1056 du 14 novembre 1988.

**Gamme d’exécution**

* **Poste de transformation**

***Vérification annuelle des cellules «haute tension»***

- Nettoyage des contacts ;

- Contrôle du serrage des câbles et connexions ;

- Dépoussiérage général ;

- Graissage des axes, articulations mécaniques, roulements, contacts, etc ;

- Contrôle de l’isolement ;

- Contrôle de l’état des protections ;

- Contrôle du réglage du dispositif de protection ;

- Contrôle du bon fonctionnement des organes de commande et dispositifs de verrouillage mécaniques;

- Nettoyage des isolateurs ;

- Nettoyage des composants ;

- Vérification des asservissements ;

- Mise à jour du registre de sécurité de l’établissement

***Vérification annuelle des équipements du poste***

- Inspection générale ;

- Nettoyage général ;

- Essai de fonctionnement des dispositifs de protection ;

- Mesure des tensions et courants ;

- Vérification de l’équilibrage des phases ;

- Contrôle du bon fonctionnement ;

- Mise à jour du registre de sécurité de l’établissement

* **- Tableau général basse tension (TGBT)**

***Vérification annuelle***

- Nettoyage général, dépoussiérage ;

- Contrôle du verrouillage de l’armoire ;

- Contrôle des raccordements des masses métalliques à la terre ;

- Contrôle des isolements, par colonne et par départ général ;

- Contrôle de l’échauffement de l’appareillage et des câbles à l’aide d’un thermographe ;

- Contrôle des calibres et du type de protection,

- Essais des dispositifs de protection différentielle ;

- Vérification de l’équilibrage des phases ;

- Mise à jour du registre de sécurité de l’établissement

* **- Batteries d’accumulateur**

***Vérification annuelle***

Entretien suivant notice constructeur et au minimum :

- Vérification du niveau et de la densité de l’électrolyte, correction éventuelle

- Nettoyage bornes, couvercles, connexions, supports de bac, châssis, etc…, graissage éventuel

- Vérification de la connexion à la prise de terre

Un rapport écrit sera remis par le titulaire du marché dans un délai de 15 jours après la visite d’entretien.

Il sera accompagné d’un devis éventuel de réparation ou d’amélioration en cas de nécessité sans que le Pouvoir Adjudicateur ne soit obligé de le retenir.

Ce rapport fait partie intégrale de la prestation et sa remise est indispensable à la liquidation de la facture de prestation annuelle.

# Article 7 : Délais d’exécution – Pénalités - Résiliation

Le délai contractuel d’exécution est celui indiqué par le titulaire dans son calendrier d’exécution remis avant le 31/01 de chaque année, conformément aux mentions de l’article 6.

Par dérogation à l’article 13.3 du CCAG / FCS, la prolongation éventuelle du délai d’exécution est accordée par l’émetteur du bon de commande ou son mandataire habilité en lieu et place du Pouvoir Adjudicateur.

Lorsque le délai contractuel d’exécution est dépassé par le fait de l’opérateur économique, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités calculées selon un montant forfaitaire : 150 € par jour calendaire.

Le non respect des exigences de qualité et de rapidité des prestations de maintenance décrites dans le présent marché peut avoir pour conséquence, sans préjudice des pénalités précitées, la résiliation du marché aux torts du titulaire.

# Article 8 : Droit et Langue

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, demandes de paiement ou modes d’emploi doivent être entièrement rédigés en langue française. S’ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d’une traduction en français, certifiée conforme à l’original par un traducteur assermenté.

# Article 9 : Dérogations au C.C.A.G.

Les dérogations aux C.C.A.G.-Fournitures Courantes et Services, explicitées dans les articles désignés ci-après du présent marché, sont apportées aux articles suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **CCAG** | **MARCHE** |
| Dérogation à l’article4.1 13.3  | Dérogation apportée par l’article du marchéArticle 4 – Pièces constitutives du marchéArticle 7 – Délais d’exécution - Pénalités - Résiliation |

# Article 10 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou comptes suivant :

1. *Ouvert au nom de :*

 pour les prestations suivantes :

 Domiciliation :

 Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

 IBAN :

 BIC :

**Joindre RIB.**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-12 du code de la commande publique, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (\*) ;

Afin d’attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n’est pas dans un de ces cas d’exclusion, cocher la case suivante : [ ]

(\*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur :

a) qu’il satisfait aux niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières requis pour l’exécution du marché ;

b) ne pas être en situation de conflit d’intérêt.

# PAVES DE SIGNATURE

**N.B.**: *Si le candidat a donné pouvoir à des personnes habilitées à signer des documents relatifs au présent marché en son nom et pour son compte, il joint à son offre une délégation de pouvoir, sur papier à en-tête de son entreprise, comportant mention des noms, prénoms, fonctions et signatures des personnes habilitées. Il signe et date cette délégation de pouvoir.*

|  |  |
| --- | --- |
| Signature de l’entreprise | Signature du pouvoir adjudicateur |
|  |  |